

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR.

VENDREDI 21 JUIN 2024- PAR VISIOCONFERENCE

Vendredi 21 juin 2024 - début des travaux à 17h00 - fin des travaux à 19h00.

Appel nominal par le président

Présents :

- | | |
|----------------------|--------------------|
| • Jean Claude Robin | Président |
| • Stéphane Delande | Membre |
| • Sandie Freulon | Trésorière |
| • Anako Cholière | Membre |
| • Marianne Brou | Membre |
| • Cyril Huet | Secrétaire général |
| • Sandrine Ladrech | Membre |
| • Charlotte Priouret | Membre |

Conseiller technique de ligue

- Stéphane Tichon

Secrétaire de séance :

- Alisson Mavaetau

Ordre du jour

1. Validation du procès-verbal cd du 29 avril 2024
2. Compte rendu de l'assemblée générale fédérale des 31 mai et 1er juin ;
3. Décision concernant le siège de la ligue.
4. Décisions concernant la poursuite de l'année sportive : déplacements, compétitions.
5. Questions diverses

Préambule

Le comité directeur se réunit ce jour par visioconférence compte tenu de la situation que traverse actuellement la ligue, qui ne dispose plus de siège social et des décisions importantes qui doivent être prises pour la poursuite des activités.

1. Validation du comité directeur 29 avril 2024.

Le procès-verbal du comité directeur du 29 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

2. Compte rendu de l'AG fédérale des 31 mai et 1er juin ;

Le président a participé à l'assemblée générale de la fédération, qui s'est déroulée les 31 mai et 1er juin à Nice, et souhaite faire part de ses réflexions au comité directeur.

Il souligne que, en raison de sa position géographique, la Ligue Calédonienne de natation se trouve en marge des préoccupations de la fédération. Il a également exprimé son étonnement face au manque d'intérêt de la fédération pour les territoires d'outre-mer, en particulier la Nouvelle-Calédonie, qui traverse actuellement une période difficile en raison des émeutes.

Le président informe qu'il a voté contre le budget prévisionnel de la Fédération Française de Natation (FFN) pour l'année 2024, et explique sa décision par la réduction de 25 000 euros de l'aide aux clubs d'outre-mer pour les déplacements nationaux. Il regrette que ses homologues ultra marins ne se soient pas exprimés sur cette décision. Cette diminution aura un impact significatif sur les clubs d'outre-mer en matière d'accompagnement des clubs lors de leur présence aux compétitions nationales.

Néanmoins, il informe le comité directeur que les départements et territoires d'outre-mer sont exonérés de la quote-part destinée à la préparation sportive des équipes de France relève pour la prochaine olympiade.

Par ailleurs, Marc Hanssler de la Direction Technique Nationale (DTN), et Denis Cadon conscients des difficultés actuelles de la Nouvelle-Calédonie en raison des récentes émeutes, ont assuré au président que les performances des nageurs de la catégorie benjamins seraient bien prises en compte selon les demandes formulées récemment par la ligue.

3. Décisions concernant le siège de la ligue.

Au cours de la nuit d'émeutes du 14 au 15 mai 2024, le CARD, siège de la ligue, a été victime de graves actes de vandalisme. Parmi les installations touchées sur le site du CARD, le bureau du siège de la ligue a été gravement endommagé par une tentative d'incendie à l'aide de cocktails Molotov, le rendant entièrement inutilisable. Il a également subi d'importants dégâts matériels.

À cet égard, le comité directeur tient à remercier chaleureusement Sandie Freulon et son époux, la société In Live, ainsi que Chantal Mugnier, Anthony, Charlotte, et les employés du CARD, pour avoir réussi à sécuriser, dès le lendemain le matériel de compétition et une partie du matériel du bureau de la ligue. Toutefois, la ligue devra procéder au rééquipement quasi intégral en matériel informatique mobilier etc....pour un montant d'environ 2 MF, à la fois pour le bureau et pour l'organisation des compétitions.

Alisson informe le comité directeur que les formalités de déclaration d'assurance ont été effectuées et sont en cours de traitement par l'assureur. Il reste cependant à finaliser les formalités de résiliation de l'abonnement téléphonique et internet du CARD, en fonction de la décision concernant le nouveau siège social de la ligue.

Alisson précise également qu'un dossier de demande d'aide a été adressé à la Province Sud et qu'une réponse favorable a été reçue, avec une aide de 600 000 francs versée sur le compte de la ligue. Cette aide contribuera au renouvellement des équipements de la ligue.

S'agissant du nouveau siège de la ligue, le président sollicite des suggestions de la part du comité directeur. En effet, le président informe le CD que le CTOS, devait initialement mettre à notre disposition un bureau provisoire au CISE. Cette solution ne sera pas possible, car la structure est réquisitionnée pour l'hébergement des forces de l'ordre.

Une demande a été envoyée au service des sports de la ville de Dumbéa afin de solliciter leur aide pour trouver un bureau, mais aucune réponse n'a été reçue jusqu'à présent.

En conséquence, le président informe le comité qu'en fonction de la situation sécuritaire, il se rendra au CARD, ce lundi 24 pour constater les dégâts au bureau, rencontrer le directeur du CARD et solliciter un rendez-vous soit avec le service des sports de la Ville de Dumbéa (directeur M. Bonbon), soit avec le maire de la ville de Dumbéa si nécessaire.

4 - Décisions concernant la poursuite de l'année sportive: déplacements, compétitions.

L'organisation de la prochaine compétition en bassin de 50 mètres les 29 et 30 juin prochains, initialement prévue au CARD, a été débattue lors de la réunion. Chaque membre a présenté ses arguments en faveur du maintien ou de l'annulation de l'évènement.

Conscient du besoin de retrouver une activité normale et un retour à une vie sereine. Le comité directeur a néanmoins décidé d'annuler par un vote majoritaire la compétition prévue en bassin de 50 mètres les 29 et 30 juin prochains, pour les raisons suivantes :

- L'autorisation d'utilisation des bassins du CARD n'est pas définie à ce jour.
- Absence de matériel informatique (Extranat) disponible.
- Préoccupations concernant la mobilisation et la sécurité des bénévoles.
- Difficultés logistiques liées au transport et à la sécurisation du matériel de bassin.
- Organisation des élections législatives ce même week-end.

Il a été jugé que ces contraintes étaient trop importantes à une semaine de l'échéance pour garantir le bon déroulement de l'évènement en toute sérénité.

❖ Déplacement NZ août 2024

Le comité directeur confirme sa volonté de maintenir le déplacement en Nouvelle-Zélande pour les 12 nageurs identifiés dans le collectif juniors NC. Un courriel a été envoyé aux familles des nageurs concernés pour les informer des détails suivants :

- Période : Stage de préparation au CARD ou au Ouen Toro du 5 au 15 août 2024, avec un déplacement prévu du 16 au 25 août, soit une semaine complète en dehors des vacances scolaires.
- Coût : 35 000 francs par nageur.
- Lieu de la compétition : Auckland.

9 nageurs ont confirmé leur participation au déplacement, 2 nageurs ne participeront pas car ils seront en métropole pour rejoindre leurs nouveaux clubs., 1 nageur a exprimé son

souhait de ne pas y participer. L'encadrement sera assuré par Stéphane Tichon et Thibault Mary.

Le président souhaite qu'une réunion puisse avoir lieu avec les parents. Stéphane organisera cette réunion afin de leur fournir tous les détails nécessaires.

5 Questions diverses

Point sur la formation :

⇒ **Formation des officiels:** Marianne informe que la formation est annulée, elle le communiquera aux Rocs des clubs.

⇒ **formation MSN :**

Stéphane souhaite informer le comité directeur de l'avancement de la formation MSN, qui s'est déroulée avec des adaptations nécessaires en raison des événements récents. Deux journées de module ont été organisées dans le cadre des formations au CNC, qu'il remercie pour la mise à disposition de leurs installations.

Il ajoute que la certification des stagiaires a dû se tenir par visioconférence une fois la levée de l'état d'urgence.

À cet effet, il présente un tableau de bord récapitulatif des UC indiquant les stagiaires ayant validé leur certification, ceux devant effectuer une session de rattrapage, ainsi que ceux pour lesquels la formation a été réorientée car ils ne pourront pas aller jusqu'au bout du projet MSN.

Stéphane informe que la formation n'est pas encore terminée et que des aménagements vont être effectués conformément aux nouvelles réglementations de la FFN. Il précise également que le dossier auprès de la DFPC est toujours en cours.

Stéphane souhaite exprimer ses remerciements aux personnes qui se sont rendues disponibles pour le jury de certification, ainsi qu'aux tuteurs pour leur disponibilité auprès des stagiaires.

Sandie souhaite connaître les retours obtenus des stagiaires par suite des mails de relance concernant les défauts de paiement de la formation. Alisson précise que les personnes concernées ont été réactives et ont effectué leurs versements.

Projet Aisance Aquatique

Le projet de l'Aisance Aquatique obtiendrait une subvention de 5.000.000 francs pour sa mise en œuvre octobre 2024 à février 2025 (sources Htsarriat).

Stéphane ne pouvant assumer seul cette formation, il est nécessaire d'avoir recours à une personne ressource qualifiée et compétente pour la dispenser. Stéphane souhaite donc savoir si le comité directeur, compte tenu de la situation actuelle, est d'accord pour mettre en place cette action.

Il a en effet un contact avec une personne intéressée pour mettre en œuvre cette action, mais elle doit au préalable effectuer des démarches administratives (demande de mise à disposition).

Vu que le financement est assuré et que la formation Aisance Aquatique (AA) revêt une grande importance, le comité directeur confirme et donne son accord pour la mise en place de cette action de formation.

Subventions

La situation résultant des émeutes a plongé le territoire de la Nouvelle-Calédonie dans une préoccupation majeure, avec un gouvernement en cessation de paiement, ce qui aura un impact significatif sur les subventions.

Stéphane, fait part au comité directeur d'un échange avec la DJS NC selon laquelle les subventions prévues pour les projets d'action de la ligue en 2024 ne seront pas versées. La DJS NC donnera la priorité au versement des fonds pour le maintien des emplois. Cette information plus que plausible reste à confirmer par le directeur de la DJSNC.

Le président informe le comité directeur qu'il est crucial de prendre en compte cette information pour le maintien de l'emploi de Stéphane et pour les projets de la ligue. Actuellement, les subventions que la ligue pourrait obtenir, viendront principalement de l'ANS. Cependant, il existe une incertitude, car les décisions finales concernant ces subventions de l'État ne sont pas attendues avant le mois de septembre.

Remerciements

Le comité directeur unanime adresse ses sincères remerciements et salue la solidarité du Cercle des Nageurs Calédoniens, qui dans cette période de crise a accueilli non seulement les nageurs sélectionnés à la Comen ,mais fait également une place dans ses bassins aux autres clubs pour que chacun bénéficie d'un lieu sécurisé pour nager. C'est une action exemplaire que l'ensemble du CD tient à saluer. Nos remerciements vont également à Stéphane Delande et la directrice du CNC pour leur réactivité et disponibilité tout au long de cette période difficile.

Il adresse également ses félicitations au club de Dumbéa Natation pour les résultats de ses nageurs à la COMEN.

Il remercie Charlotte et Anthony qui partent dispenser leur savoir-faire dans une nouvelle structure en dehors du territoire, et leur souhaite plein succès dans leur carrière professionnelle à venir.

Il félicite également Emma Terebo et Maxime Grousset sélectionnés pour les JO Paris 2024.

Il adresse ses félicitations à Lara Grangeon pour sa carrière d'athlète de haut niveau qui prend désormais fin.

Enfin, le comité directeur souhaite apporter son soutien à tous les acteurs du monde sportif de la natation calédonienne - clubs, nageurs, bénévoles - en ces moments difficiles pour tous.

Fin de réunion à 19h00

Prochain CD –Lundi 29 juillet 2024.

Le Secrétaire Général



C. HUET

Cyril HUET

Le Président



Jean Claude ROBIN